



# Bulletin d'inscription à l'épreuve de navigation

## "12ÈME BALADE DU DAHUT - ÉDITION 2023"



Épreuve comptant pour le Challenge Trace

Samedi 30 septembre 2023

### Navigation (requis pour challenge TRACE)

Conducteur ou Conductrice	
Nom*	
Prénom*	
Adresse*	
Téléphone*	
eMail*	

### Tourisme

Navigateur ou Navigatrice	
Nom*	
Prénom*	
Adresse*	
Téléphone*	
eMail*	

Voiture		
Marque*		
Modèle*		
Cylindrée*		
Année*	Suralimentation*	2 ou 4 RM*
Immatriculation*		
Cie d'assurance*		
N° de police*		

Nous soussignés, déclarons avoir pris connaissance et adhérer sans réserve et dans son intégralité au règlement du "12ème Balade du Dahut - édition 2023", que nous avons consulté sur le site : [www.vracc88.com](http://www.vracc88.com)

Nous certifions que les renseignements figurant sur ce bulletin sont exacts.

*Nous déclarons : « Renoncer à tous recours contre l'organisateur pour tous dommages quels qu'ils soient, respecter scrupuleusement le code de la route, les organisateurs, les autres participants, les riverains et adhérer à l'esprit de convivialité qui anime cette manifestation ».*

Engagement (1 équipage = 2 personnes)		95€
Repas supplémentaires (soir)	x 22€	
TOTAL		

Adresser toute correspondance à  
 V.R.A.C.C.88  
 Philippe Gauthier  
 46 Faubourg de la Chipotte  
 88700 Rambervillers  
 Pour tous renseignements contactez-nous sur :  
[club.vracc88@gmail.com](mailto:club.vracc88@gmail.com)

Les boissons ne sont pas comprises. Elles seront à votre charge et à régler directement à l'établissement nous accueillant.

Règlement par chèque au nom du **V.R.A.C.C.88**.  
 Les chèques seront débités une semaine avant l'épreuve

Fait à :	Le :
Signature conducteur (conductrice) :	Signature navigateur (navigateur) :

Date limite d'inscription : samedi 16 septembre 2023 (au-delà, si places encore disponibles, inscription majorée de 15)  
 Si à la date du samedi 16 septembre 2023 moins de 20 inscriptions sont enregistrées, l'épreuve sera annulée.

\* À remplir obligatoirement. Tous bulletin incomplet ne sera pas pris en compte.